

## [Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliation](#)

→ Fonctionnement et rôle de la CIVS. Apports à l'histoire, questionnements de l'historien

par **Anne Grynberg**, professeur des Universités, directrice scientifique du Comité d'histoire auprès de la CIVS.

## **Colloque : Restitutions des « biens juifs » spoliés, indemnisations, « réparation(s) »**

**dimanche 14 avril 2013**

[Organisé par le Comité d'histoire auprès de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites pendant l'Occupation (CIVS) et le Mémorial de la Shoah.]

→ Le rôle des archives et des archivistes

par **Caroline Piketty**, conservateur en chef du patrimoine, Archives nationales.

Présidence **Christian Oppetit**, conservateur général honoraire du Patrimoine.

## **A WASHINGTON :**

<http://www.archives.gov/research/holocaust/international-resources/>

**La Mission Mattéoli : ( 1 )** Ancien déporté résistant à Neuengamme puis à Bergen Belsen, **Jean MATTEOLI** a présidé les Charbonnages de France en 1973, a été ministre du Travail et de la Participation de 1979 à 1981. Il a présidé le Conseil économique et social de 1987 à 1999 . Il préside depuis sa création en 1993 la Fondation de la Résistance. :

[http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/enseigner/memoire\\_vichy/11spoliation.htm](http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/enseigner/memoire_vichy/11spoliation.htm)

RAPPORT MATTEOLI :

<http://www.col.fr/matteoli/>

ARCHIVES NATIONALES

Spoliation et internement des juifs en France

FICHE DE RECHERCHES 49

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/caran/49-spoliation-internement-juifs.pdf>

## **RAPPORT GENERAL**

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/004000897/0000.pdf>

## La spoliation des Juifs : une politique d'État (1940-1944)

du 30 janvier au 29 septembre 2013

À partir de 1933 dans le Reich, les campagnes de boycott des entreprises appartenant aux Juifs et les expropriations sauvages se multiplient.



Cette politique, fondée sur un dispositif légal, se généralise. Elle est bientôt exportée dans les territoires occupés et adoptée par les régimes alliés au Reich, à l'instar de Vichy. L'État français en intègre dès 1940 les principes dans le cadre de sa politique antisémite. Il promulgue à cet effet un arsenal législatif spécifique visant à « éliminer toute influence juive dans l'économie nationale » (loi du 22 juillet 1941).

La spoliation systématique des entreprises et des biens appartenant aux Juifs est ainsi engagée sur l'ensemble du territoire français. De l'identification des Juifs et de leurs biens jusqu'à l'« aryanisation » de ces derniers par la vente ou la liquidation, c'est un processus administratif efficace qui est mis en place, impliquant non seulement un nombre important d'administrations de l'État français, mais également de larges pans de la société.

En France, et plus largement en Europe, les spoliations furent un rouage essentiel du processus d'exclusion, qui facilita par la suite la mise en œuvre de la « Solution finale de la Question juive ».

En s'appuyant sur de nombreux documents provenant notamment des fonds des Archives nationales et départementales, l'exposition propose d'expliquer les bases et les rouages de cette politique d'État, en la réinscrivant dans le contexte de l'Europe nazie.

**Publication :**

Catalogue de l'exposition *La spoliation des Juifs : une politique d'État (1940-1944)* (Ed. Mémorial de la Shoah, mars 2013). En vente à la librairie du Mémorial de la Shoah ou sur <http://librairie.memorialdelashoah.org/>